

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 4 mai 2015 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 13 avril 2015
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Dépôt de rapport financier de la municipalité et du vérificateur pour l'année 2014
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande d'appui au Pacte Rural –
Rénovation de la maison des Jeunes des
Quatre Lieux
 - 6.2 Demande d'une citoyenne – Installation de
dos d'âne (Carré des Lilas)
 - 6.3 Demande de subvention – Cercle de
Fermières de Rougemont
 - 6.4 Demande d'installation d'une cantine mobile
au coin de la 2^{ième} avenue et du Chemin du
Contour
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Avis de motion : règlement 2015-199
amendant le règlement de zonage 2003-052
afin d'autoriser les projets intégrés dans la
zone HC-03 (sur la Petite-Caroline entre le
chemin du Contour et la rue Principale)
 - 7.2 Premier projet de règlement 2015-199
amendant le règlement de zonage 2003-052
afin d'autoriser les projets intégrés dans la
zone HC-03 (sur la Petite-Caroline entre le
chemin du Contour et la rue Principale)
8. Administration et greffe
 - 8.1 Renouvellement de l'adhésion à Loisir et
Sport Montérégie 2015-2016
9. Loisirs
 - 9.1 Participation de la coordonnatrice des loisirs
au Congrès 2015 de l'AQLM
 - 9.2 Acquisition d'un Croque-Livres
10. Voirie
 - 10.1 Achat de 25 compteurs d'eau
 - 10.2 Branchement du 141, la Petite-Caroline
11. Urbanisme
 - 11.1 Demande CPTAQ 89, Dix-Terres, lot
1 714 470

- 11.2 Demande CPTAQ 1346, rang Double, lot 1 714 943
- 11.3 Demande CPTAQ 169, rang de la Montagne, lot 1 715 693
- 11.4 Dérogation mineure, 21, rue Céline pour un agrandissement
- 11.5 Dérogation mineure, 130, avenue Charles-N.-Frégeau pour une entrée charretière

12. Eau potable / Eaux usées

- 12.1 Délimitation de l'aire de protection éloignée et intermédiaire ainsi que de leur vulnérabilité à l'aquifère Vadnais

13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité

14. Période de questions réservée à l'assistance

15. Levée de la séance.

Procès-verbal
Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
 Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district # 4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5

formant quorum.

Est absent : Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-05-2634

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 5

Vote contre :

15-05-2635

Adoption du procès-verbal du 13 avril 2015

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 13 avril 2015.

Vote pour : 5

Vote contre :

15-05-2636

Approbation du paiement des comptes

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 4 mai 2015;

Pour un montant total de 121 460.62\$

D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 4 mai 2015 au montant de 47 147.25\$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisé à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

15-05-2637

Dépôt de rapport financier de la municipalité et du vérificateur pour l'année 2014

La secrétaire-trésorière, Madame Kathia Joseph dépose le rapport financier et celui du rapport du vérificateur pour l'année financière 2014.

15-05-2638

Demande d'appui pour une demande au pacte rural : Maison des Jeunes des Quatre Lieux

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'appuyer le projet de rénovation de la maison des jeunes des Quatre Lieux dans le cadre de la demande au Pacte rural.

Vote pour : 5

Vote contre :

Demande d'une citoyenne – Installation de dos d'âne (Carré des Lilas)

Le conseil prend acte mais ne désire pas y donner suite. Il est cependant prêt à reconsidérer la demande si celle-ci fait partie de la volonté d'une majorité de résident du secteur carré des Lilas.

15-05-2639

Demande de subvention – Cercle de Fermières de Rougemont

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu de verser la subvention au Cercle de Fermières de Rougemont pour un montant de 1000\$ puisque le cercle a fourni les états financiers 2014.

Vote pour :5

Vote contre :

15-05-2640

Demande d'installation d'une cantine mobile au coin de la 2^{ième} avenue et du Chemin du Contour

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'accepter l'installation d'une cantine mobile sur le terrain vacant au coin de la 2^{ième} Avenue et du Chemin du Contour considérant que cette utilisation n'est pas contraire à la réglementation mais en émettant les conditions suivantes :

- L'autorisation est valide jusqu'au 31 octobre 2015 et pour une seule année. Le conseil municipal se réserve de droit de modifier la réglementation municipale au cours de l'hiver si ce nouveau projet engendre trop de plainte du voisinage;
- Le propriétaire de la cantine mobile devra fournir un croquis détaillé de ces installations (implantation, toilettes, tables de pique-nique, stationnement)
- Tous les branchements aux infrastructures municipales (égouts et eau potable) seront à la charge du propriétaire de la cantine mobile en entier;
- Le propriétaire de la cantine mobile devra fournir une copie du bail (ou de l'entente) avec le propriétaire du terrain.

Vote pour : 5

Vote contre :

15-05-2641

Avis de motion : règlement 2015-199 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone HC-03

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Michel Arseneault que lors d'une assemblée, sera présenté pour adoption le projet de règlement 2015-199 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone HC-03

Adoption : premier projet de règlement n° 2015-199 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone HC-03

Le point est reporté à une séance ultérieure.

15-05-2642

Renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie 2015-2016

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de renouveler l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie 2015-2016 pour un montant de 153\$ avant taxes.

Vote pour : 5

Vote contre :

du Demande, soit l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur du lot 1 714 470 du cadastre du Québec.

Vote pour : 5

Vote contre :

15-05-2648

Demande CPTAQ 1346, rang Double, lot 1 714 943

CONSIDÉRANT QUE Madame Sylvie Bisson et Monsieur Luc Perras le « Demandeur » s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne le lot 1 714 943 du cadastre du Québec et totalise une superficie d'environ 1505 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à ajouter un logement dans le garage sis au 1346, rang Double;

CONSIDÉRANT QUE le lot est desservi par l'aqueduc et les égouts;

CONSIDÉRANT QU' aucun nouveau bâtiment d'élevage n'est autorisé dans la zone où est situé le projet et par conséquent, le projet n'affecte en rien les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des documents déposés à la municipalité, l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'appuyer la demande d'autorisation du Demande, soit l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur du lot 1 714 943 du cadastre du Québec.

Vote pour : 5

Vote contre :

15-05-2649

Demande CPTAQ 169, rang de la Montagne, lot 1 715 693

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Robert le « Demandeur » s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne le lot 1 714 693 du cadastre du Québec et totalise une superficie d'environ 92 924.5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à transformer un bâtiment existant en logement;

CONSIDÉRANT QU' aucun nouveau bâtiment d'élevage n'est autorisé dans la zone où est situé le projet et

par conséquent, le projet n'affecte en rien les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des documents déposés à la municipalité, l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'appuyer la demande d'autorisation du Demande, soit l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur du lot 1 714 693 du cadastre du Québec.

Vote pour : 5

Vote contre :

15-05-2650

Dérogation mineure, 21, rue Céline pour un agrandissement

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure de Madame Gabrielle Allaire a été déposée à l'égard d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière sur le lot 1 714 990;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à porter la marge de recul arrière de 6 mètres à 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la forme particulière du lot;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de Madame Gabrielle Allaire à l'égard d'un projet d'agrandissement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Madame Gabrielle Allaire à l'égard d'un projet d'agrandissement.

Vote pour : 5

Vote contre :

15-05-2651

Dérogation mineure, 130, avenue Charles-N.-Frégeau pour une entrée charretière

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure de Madame Josée Tardif et Monsieur Sylvain Sorel a été déposée à l'égard d'un projet d'agrandissement de l'entrée charretière en cour avant sur le lot 1 715 279;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'agrandissement de l'entrée charretière en façade de la

